

Règlement de l'internat

L'internat est un service non obligatoire rendu aux élèves, aux étudiants et à leurs familles. L'étudiant ou l'élève qui en bénéficie s'engage à en respecter le présent règlement. Cette qualité d'interne vaut pour l'année en cours et est soumise à reconduction l'année suivante en fonction des places disponibles et de l'examen de chaque situation (éloignement, conditions familiales, motivation et projet de l'élève ou de l'étudiant).

Les horaires

7H00	Lever
7h30	Départ petit déjeuner
8h00	Fermeture des dortoirs
8h00 à 17h30	Horaire général
17h30	Appel et quartier libre
19h00	Repas du soir (nouvel appel) + détente dans les différents espaces de vie
20h15 à 21h45	Etude surveillée ou soirée détente (une fois par semaine)
21h45	Montée dans le dortoir – Appel dortoirs – calme exigé
22h30	Coucher des élèves et extinction des lumières

L'internat est fermé du samedi 8h00 au lundi 17h30 ainsi que les jours fériés. Les internes déposent leurs bagages dans la bagagerie le lundi matin et le samedi matin.

Particularités et régime spécifique des étudiants

- Tout aménagement d'horaire pour des internes au statut particulier (internes nageurs) ou avec des impératifs ciblés autorisés (convocation, stage, entraînement...)
- Le mercredi, l'internat est ouvert à 12h30
- Régime spécifique pour les étudiants avec un accès aux dortoirs jusqu'à 10h et à partir de 15h30
- Etude dans les chambres pour les étudiants en situation d'autonomie et d'autogestion.

Accueil et installation

Les internes sont installés dans des chambres de 4. L'attribution des chambres est établie en début d'année si possible en concertation avec les élèves. Tout changement de chambre en cours d'année est soumis à une autorisation préalable des conseillers principaux d'éducation.

A l'installation chaque interne prévoit le trousseau suivant : une paire de draps, couette et housse de couette, oreiller et taie d'oreiller, affaires personnelles pour la semaine (vêtements, affaires de toilette, serviette ...), un à deux cadenas (à code) pour fermer son armoire personnelle.

Absences de l'internat

Dès la deuxième semaine de la rentrée, et cela en fonction de leur emploi du temps, les internes auront la possibilité de formuler auprès de la vie scolaire une demande d'absences régulières de l'internat pour un jour désigné de la semaine, demande signée de leur parents. Seule cette demande justifiera une absence à l'internat.

Toute autre absence devra faire l'objet d'une demande particulière par écrit ou par téléphone (avec une confirmation écrite au retour)

Naturellement, les internes étant logés sur place, aucune absence ni retard en cours ne seront tolérés.

Tout départ anticipé ou non prévu (dans le cas par exemple d'une modification ponctuelle d'emploi du temps) de l'internat fait l'objet d'une demande particulière et accord des CPE.

Entrées et sorties de l'établissement

De 17h00 à 19h00, les entrées et sorties des internes sont soumises au régime d'autorisation signé dans le dossier d'inscription. Exceptionnellement, après avoir obtenu l'accord d'un CPE, seuls les étudiants sont autorisés à rentrer au plus tard à 21h.

Tout retard au repas du soir pourra entraîner la suppression de l'autorisation de sortie ainsi qu'une punition ou une sanction.

Vie collective

Respect et hygiène

L'admission à l'internat engage chaque élève à respecter les règles essentielles de toute vie en collectivité : respect des autres, respect du matériel confié et des affaires des camarades, correction envers tout le personnel, correction de la tenue et du langage. Le comportement de chacun doit préserver un climat serein pour tous et propice à la réussite individuelle et collective.

Chaque interne veille aussi au rangement et à la propreté de la chambre qu'il occupe ainsi qu'à la propreté des lieux à usage collectifs (sanitaires, salles de travail et de documentation, salon des internes, salle de musique, couloirs et escaliers...).

Chaque jour, le lit est refait correctement, la chambre rangée, aérée, les armoires fermées. Une fois par quinzaine, les internes doivent défaire leur literie et la rapporter au domicile pour être lavée.

Les agents d'entretien interviennent tous les jours pour vider les poubelles, désinfecter douches et salles d'eau et nettoyer complètement une chambre par jour, ainsi que tout l'étage aux vacances.

Les interdits à signaler particulièrement :

- interdiction de fumer, d'introduire de la nourriture et des boissons alcoolisées
- Introduction et utilisation de tout produit illicite (armes, drogues, etc...)
- Visites réciproques dans les dortoirs de garçons et de filles.
- Circulation des internes limitée aux locaux de l'internat
- Interdiction de s'enfermer à clé dans sa chambre

Conditions de l'étude

Surveillée (second cycle) ou en autonomie (post-bac), l'étude est un objectif prioritaire à l'internat. L'organisation proposée met en œuvre un large dispositif (salles disponibles, gestion de ces salles, travail seul ou en commun, recherche documentaire...) pour privilégier la réussite scolaire et s'adapter au mieux aux capacités et aux attentes des élèves.

Des impératifs de calme et de concentration sont exigés : pas de téléphone portable ou tout autre moyen de communication. Port des écouteurs, même appareil éteint, interdit en salle d'études. Toute infraction entrainera la confiscation de l'appareil.

L'étude s'accompagne aussi d'un suivi individuel de chaque interne (entretien d'intégration, suivi de pronote, conseil de classe de l'internat notamment) pour guider au mieux chaque interne dans son projet et exploiter toutes les ressources de l'internat et du lycée.

A titre exceptionnel, avec l'accord d'un CPE , l'étude peut se prolonger au-delà de l'horaire habituel, en salle de travail ou une fois dans les chambres.

Animation

Inscrite dans l'emploi du temps de la semaine ou découlant de la dynamique de projets de l'internat, l'animation revêt différentes formes : simple détente, accès aux espaces dédiés à l'animation de l'internat (salon des internes, télé, club musique...), accès facilité et encadré au gymnase (le soir et ou le midi), des tournois sportifs, un programme d'ouverture culturelle notamment.

Les conditions d'organisation de cette animation donnent lieu à la mise en place de commissions (adultes + internes) de l'internat pour favoriser un cadre dynamique et participatif.

Sécurité et responsabilité

Afin d'éviter les risques de vol, il est formellement conseillé de ne pas conserver des sommes d'argent importantes ou des objets de valeurs.

En aucun cas, le lycée ne pourra être responsable des pertes, vols ou détériorations commis à l'internat.

Les internes sont responsables du matériel qui leur est confié. Toute dégradation ou disparition entraînera réparation pécuniaire et éventuellement sanction disciplinaire. Les chambres ont été aménagées pour le confort des internes et en fonction des impératifs du ménage et de sécurité. Aucun changement dans la disposition des chambres ne sera autorisé, sans accord préalable.

Santé

Une infirmière assure les soins de jour et sur ses nuits d'astreinte. Dans le cas où l'interne doit être transporté vers l'établissement hospitalier le plus proche, la famille doit le rejoindre et s'engage à assurer sa sortie. En aucun cas, un personnel de l'établissement n'est tenu d'aller le récupérer. Tous les frais sont à la charge de la famille.

Il est rappelé aux parents et à leurs enfants qu'aucun médicament ne doit être conservé par les élèves. Toute prescription médicale, avec ou sans ordonnance, doit être impérativement, dès l'arrivée au lycée, être confiée à l'infirmière, qui contrôlera et assurera le suivi de toute prise de médicaments.

Dans le cas d'une ordonnance, le double doit lui être remis avec les médicaments, ainsi qu'une autorisation écrite des parents pour les élèves mineurs.

Il est demandé aux parents de signaler tout cas d'allergie aux antibiotiques ou autres médicaments, ainsi que, pour le cas où il devrait y avoir hospitalisation urgente, l'allergie à une anesthésie.